The Honourable Pablo Rodriguez
Minister of Canadian Heritage
House of Commons
Ottawa, Ontario, Canada
K1A 0A6

cc: The Rt. Hon. Justin Trudeau

Ms. Rachel Thomas, Opposition Critic for Heritage

Mr. Peter Julian, NDP Heritage Critic M. Martin Champoux, BQ Heritage Critic

Mr. Sandy Crawley, Green Party Heritage Critic

## Subject: CIVIL SOCIETY JOINT STATEMENT: Requests for Online Safety Proposal

Dear Minister:

We are civil society organizations working on internet policy, civil liberties, and human rights. We are writing to you to express our shared concerns regarding online safety and urge the government to move cautiously and carefully in the next stages of your work to introduce legislation around illegal and harmful online content in Canada.

Many of us participated in last year's consultation on harmful online content and expressed our concerns about the direction the government had proposed. We were pleased that the government engaged in further consultation with the Expert Advisory groups and roundtable discussions with select stakeholders across the country to ensure an accountable and transparent framework moving forward. Although, it is unclear how this work will inform future legislation.

Illegal online content and legal but harmful online content are both real issues, but any legislation that threatens the rights of all people in Canada to express themselves freely is amongst the most sensitive our government can propose. Accordingly, the process of developing such legislation must be transparent, democratic, cautious, and publicly accountable throughout.

In our view, there are certain things the government's proposal simply must not do because they could cause a serious threat to freedom of expression and privacy. Our respective organizations could not support a proposed regulatory framework that contravenes the following seven proscriptions:

- 1. Legislation must not require platforms to issue reports to law enforcement or national security agencies, with the possible exception of a) content depicting child exploitation, b) risk of imminent violence.
- 2. The government must not compel platforms to collect, intercept, or share private communications absent judicial authorization.
- 3. There must be no requirement that compromises secure encrypted messaging services, including through the mandatory adoption of complex on-device filtering systems.
- 4. Legislation must not mandate short and inflexible timeframes for illegal content takedown. The three exceptions are: a) when a platform receives notice of content that poses a risk of imminent harm to persons; b) involves depiction of illegal child exploitation; or c) non-consensual distribution of intimate images.
- 5. Legislation must not authorize website blocking, except with judicial authorization and opportunity for appeal.
- 6. Legislation must not mandate proactively monitoring content. Requiring platforms to monitor and vet communications before or as they are posted is state surveillance by proxy and cannot be countenanced in a free and democratic society.
- 7. Legislation must not create new definitions of harmful content beyond those already established in law and the *Criminal Code*. Legislation must be clear and directly correspond with the language used in the *Criminal Code*.

Any policy response must put individuals first, reduce illegal online harms, be consistent with the *Charter of Rights and Freedoms*, and guard against the possibility that it will have chilling effects on online participation.

We support an approach that would include the following elements.

- Legislation must mandate transparency to the public in how platforms' content
  moderation systems function and must require the maintenance of appeals processes
  for users who disagree with a determination that content will stay up or will be taken
  down.
- Legislation must encourage algorithmic transparency for the purposes of research and investigation.
- Legislation must encourage platforms to create tools that empower users, particularly by giving them tools to quickly and easily block those they consider bad actors or lock down their own accounts.
- Standards of conduct placed on platforms should focus on patterns of behaviour based on reasonable risk assessments; a standard of perfection where any mistake is subject to a penalty is not workable or realistic.
- Expectations on the conduct of platforms should recognize the variability amongst platforms and tailor standards based on the size and capacity of the platform as well as type of content hosted on platforms.

In sum, online harms is a serious and pressing issue in our society, but this issue must be addressed carefully to not impede internet users' civil liberties. In its efforts to deliver strong online harms legislation for people in Canada, it is imperative that the government also ensures accountability and upholds basic human rights and civil liberties. In the coming weeks, we urge your administration to carefully consider the vast feedback you have received and use this as a guiding principle moving forward. We hope to meet with you directly to discuss these items and other issues in more detail.

## Yours sincerely,

Arab Canadian Lawyers Association
British Columbia Civil Liberties Association
Canadian Association of University Teachers
Canadian Civil Liberties Association
Canadian Internet Policy and Public Interest Clinic
Canadians United Against Hate
Centre for Free Expression
Ligue des droits et libertés
Independent Jewish Voices Canada
International Civil Liberties Monitoring Group
Internet Society Canada Chapter
National Council of Canadian Muslims
OpenMedia

L'honorable Pablo Rodriguez, P.C., député Ministre du Patrimoine canadien Chambre des communes Ottawa (ON) K1A 0A6

c.c. Le très hon. Justin Trudeau

M<sup>me</sup> Rachel Thomas, porte-parole de l'opposition en matière de patrimoine

M. Peter Julian, porte-parole du NPD en matière de patrimoine

M. Martin Champoux, porte-parole du BQ en matière de patrimoine

M. Sandy Crawley, porte-parole du Parti vert en matière de patrimoine

## Objet : DÉCLARATION COMMUNE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE : Demandes concernant la de proposition de de législation pour la sécurité en ligne

Monsieur le ministre,

Nous sommes des organisations de la société civile axées sur la politique sur Internet, les libertés civiles et les droits de la personne. Par la présente, nous souhaitons vous exprimer nos craintes communes concernant la sécurité en ligne et exhorter le gouvernement à faire preuve de prudence et de diligence durant les prochaines étapes de son travail visant à adopter une loi concernant les contenus en ligne illégaux et préjudiciables au Canada.

Nous sommes nombreux à avoir participé à la consultation de l'année dernière sur les contenus préjudiciables en ligne et à avoir exprimé nos préoccupations concernant l'orientation proposée par le gouvernement à cet égard. Nous avons été heureux d'apprendre que le gouvernement avait amorcé d'autres consultations avec le groupe consultatif d'experts et organisé des tables rondes avec des intervenants sélectionnés de tout le pays pour veiller à avoir désormais un cadre fiable et transparent. Bien que nous ne sachions pas précisément comment ce travail éclairera la future loi.

Les contenus illégaux en ligne et les contenus en ligne légaux mais préjudiciables constituent, certes, tous deux des enjeux réels; cependant, toute loi susceptible de porter atteinte au droit des personnes résidant au Canada de s'exprimer librement fait partie des lois les plus sensibles que notre gouvernement puisse proposer. Par conséquent, le processus d'élaboration d'une telle loi doit être intégralement transparent, démocratique, prudent et responsable devant le public tout au long du processus.

De notre point de vue, il y a certaines choses que le gouvernement ne doit pas tout simplement pas permettre dans sa proposition, parce qu'elles pourraient constituer une sérieuse menace à la liberté d'expression et à la protection des renseignements personnels. Nos organisations respectives ne pourraient pas appuyer un cadre réglementaire qui contreviendrait aux sept conditions suivantes:

- 1. Les plateformes ne doivent pas être légalement tenues de remettre des rapports à des organismes chargés de l'application de la loi ou de la sécurité nationale, sauf dans les cas où l'on constate : a) la preuve claire de l'exploitation d'enfants, b) le risque d'un préjudice criminel imminent, ou c) le partage non consensuel d'images intimes.
- 2. Le gouvernement ne doit pas obliger les plateformes à recueillir, intercepter ou partager des communications privées en l'absence d'une autorisation judiciaire.
- Il ne doit y avoir aucune condition susceptible de compromettre la sécurité des services de messagerie chiffrés, notamment par l'adoption obligatoire de systèmes de filtrage complexes sur les appareils.
- 4. La loi ne doit pas fixer d'échéances brèves et rigides pour le retrait des contenus illégaux. Voici les trois exceptions à cette règle : a) lorsqu'une plateforme reçoit un avis de contenu qui pose un risque de préjudice imminent pour les gens, b) implique une représentation d'exploitation infantile illégale, ou c) la diffusion non consensuelle d'images intimes.
- 5. La loi ne doit pas autoriser le blocage des sites Web, si ce n'est avec une autorisation judiciaire et une possibilité d'appel.
- 6. La loi ne doit pas proactivement obliger la surveillance de contenus. Le fait de contraindre les plateformes à surveiller et à approuver leurs communications avant leur publication ou lors de leur publication constitue une surveillance étatique par procuration et ne peut pas être autorisé dans une société libre et démocratique.
- 7. Le législateur ne doit pas créer de nouvelles définitions du contenu préjudiciable en sus de celles établies par la loi et dans le *Code criminel*. La loi doit être claire et correspondre précisément au libellé du *Code criminel*.

Les réponses politiques doivent toujours accorder la priorité aux personnes, réduire le risque de préjudice illégal en ligne, être conformes à la *Charte des droits et libertés*, et exclure toute possibilité de répercussions négatives sur la participation en ligne.

Nous préconisons une approche qui inclurait les éléments suivants :

- La loi doit prescrire la transparence envers le public concernant le fonctionnement des systèmes de modération du contenu des plateformes et exiger le maintien des processus d'appel pour les utilisateurs qui ne sont pas d'accord avec la décision de conserver ou de retirer un contenu.
- La loi doit encourager la transparence algorithmique à des fins de recherche et d'enquête.

- La loi doit encourager les plateformes à créer des outils qui habilitent les utilisateurs, plus particulièrement en leur donnant des outils pour bloquer rapidement et facilement les contenus des utilisateurs qu'ils considèrent comme de mauvais acteurs ou pour verrouiller leur propre compte.
- Les normes de conduite appliquées aux plateformes doivent être axées sur des tendances de comportement fondées sur des évaluations des risques raisonnables; une norme de perfection selon laquelle toute erreur serait assujettie à une pénalité n'est pas réalisable ni réaliste.
- Les attentes liées à la conduite des plateformes doivent tenir compte du degré de variation entre les plateformes et permettre l'adaptation des normes en fonction de la taille et de la capacité de la plateforme ainsi que du type de contenu hébergé sur les plateformes.

En bref, les préjudices en ligne constituent des enjeux graves et urgents de notre société, mais ce problème doit être soigneusement traité pour ne pas entraver les libertés civiles des utilisateurs d'Internet. Dans le cadre de ses initiatives visant à légiférer les contenus en ligne de sorte à éviter tout préjudice à l'encontre des personnes qui résident au Canada, le gouvernement doit impérativement garantir la reddition de comptes ainsi que le respect des droits fondamentaux de la personne et des libertés civiles. Au cours des prochaines semaines, nous exhortons votre administration à tenir soigneusement compte des vastes rétroactions que vous avez reçues et à les utiliser dorénavant comme principes directeurs. Nous espérons vous rencontrer en personne pour discuter plus en détail de ces thèmes, et d'autres questions.

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Arab Canadian Lawyers Association
British Columbia Civil Liberties Association
Canadian Association of University Teachers
Canadian Civil Liberties Association
Canadian Internet Policy and Public Interest Clinic
Canadians United Against Hate
Centre for Free Expression
Ligue des droits et libertés
International Civil Liberties Monitoring Group
Internet Society Canada Chapter
National Council of Canadian Muslims
OpenMedia
Voix juives indépendante